

CSE AOÛT 2019

Après chaque réunion plénière du CSE (ex CE), la CGT vous tiendra informés des points abordés les plus importants.

- **Préambule:**

Les élus CGT redemandent une information/consultation du CSE au sujet de la réorganisation de FGO/PERM. Réponse de la Direction : **NON.**

Les élus CGT prendront leur responsabilité jusqu'à aller en justice pour faire respecter le droit.

- **Présentation des fonctions de l'animatrice Qualité de Vie au Travail (QVT).**

Sa fonction sera sur trois pôles : RPS, Réfèrent Handicap et Bien-être au travail / vie sociale.

Pour la CGT, ce poste est trop chargé et potentiellement inopérant car sans moyens budgétaires propres, sans poids face aux hiérarchies récalcitrantes et sans équivalent sur les autres sites de l'EP.

La direction a budgété un **deuxième poste.**

- **Marche de l'établissement.**

Inquiétude sur l'activité car le prix du gaz Mer du Nord a perdu 1/3 de sa valeur cet été à cause du ralentissement de la demande chinoise.

PERL: Autorisation de construire un bâtiment en remplacement des activités PERL du Bâtiment A et d'une extension du Hall6.

Réorganisation TGP (Contrats et Achats) : Fusion de certaines catégories pour s'adapter à l'évolution des marchés.

Une nouvelle réorganisation sans consultation des élus et qui peut générer beaucoup de souffrance au travail.

INFO

Motion des élus du CSE

« Les élus du CSE UES AGSH Total Pau réunis en séance plénière du 27 Août 2019 mandatent le secrétaire du CSE pour saisir l'inspection du travail aux fins d'arbitrage sur le sujet des Réclamations Individuelles et Collectives (RIC). En effet, les modes opératoires en vigueur au sein du CSE sont considérés comme insatisfaisants par les élus car ils contreviennent, selon eux, à l'esprit de la Loi et de l'Accord Dialogue Social et Economique de Juillet 2018, et ne participent pas à un dialogue social de qualité ».

Comme l'avait prédit la CGT, les lois Macron ont engendré un dialogue social avec les élus très dégradé. La mise en place de moyens de fonctionnement du CSE au strict minimum légal en dépit des besoins n'est pas à la hauteur d'un groupe comme TOTAL. Les représentants des salariés ne peuvent plus jouer leur rôle de corps intermédiaire car ils n'ont plus l'information nécessaire, ne peuvent plus la traiter correctement (refus de la direction d'une réunion supplémentaire de la commission RH pour traiter les chiffres de la formation et de l'égalité Pro) et ne peuvent plus agir de manière collective. C'est le salarié qui en subira les conséquences.

Centre Scientifique & Technique Jean Féger

F017 avenue Larribau
64018 PAU Cedex
05 59 83 42 56 / 60 43 /
46 31 / 68 21

Tour Coupole & St Martin d'Hères

04B01 - 2 place Jean Millier
La Défense 6, 92078 PARIS
01 47 44 72 75
06 28 78 94 34

Pôle Étude Recherche Lacq (PERL)

Pôle Économique 2 - BP47
64170 LACQ
05 59 67 37 37

ON NE
RÂLE PAS
ON DÉFEND
NOS DROITS